



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

TRACFIN

www.economie.gouv.fr/tracfin

Paris, le 19 juillet 2017

N°53

**BILAN D'ACTIVITE 2016 DE TRACFIN :
LA PRISE DE CONSCIENCE DES PROFESSIONS ASSUJETTIES AU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE
LE BLANCHIMENT, LA CORRUPTION ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME MARQUE UNE ANNEE
D'INTENSE ACTIVITE.**

Dans un contexte où la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme est au cœur des priorités gouvernementales, l'année 2016 a été marquée par une hausse sans précédent du nombre d'informations reçues par le Service : 64 815 informations (+ 43 % par rapport à 2015). Cette augmentation s'explique notamment par la forte implication des professions assujetties à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Elle s'accompagne de l'impact des évolutions juridiques dont les effets se poursuivront en 2017 et 2018, par la systématisation des mesures de vigilance renforcée s'imposant aux organismes financiers, le recul de l'anonymat dans l'usage de cartes prépayées, et le signalement systématique à Tracfin des dépôts et retraits d'espèces supérieurs à 10 000 euros cumulés sur un mois.

En 2016, près de 96 % des informations reçues par le Service émanent des professionnels déclarants, soit 62 259 déclarations de soupçon (+ 44 % par rapport à 2015). Plus précisément, sur la quarantaine de professions assujetties au dispositif, les déclarations reçues des professions financières représentent 94 % des signalements soit 58 517 déclarations de soupçon (+ 45 % par rapport à 2015). Les banques et établissements de crédit demeurent les premiers contributeurs avec 46 901 signalements en 2016 (80 % des déclarations de soupçon du secteur financier, soit 50 % d'augmentation par rapport à 2015).

Le partenariat institué avec les professions non financières permet également une nette progression des résultats. En 2016, ces professions représentent 3 742 signalements à Tracfin (soit + 32 % par rapport à 2015). Avec 1 044 déclarations de soupçon en 2016, la profession du notariat demeure au 1^{er} rang des professionnels déclarants du secteur non financier. En outre, les administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires ont été fortement mobilisés avec 995 déclarations de soupçon transmises à Tracfin contre 528 en 2015. Les autres professionnels du chiffre se sont mobilisés en particulier par un ambitieux plan de formation qui produira des effets rapidement.

Les 13 592 enquêtes réalisées par Tracfin (+ 28 % par rapport à 2015), issues d'informations reçues en 2016 ou antérieurement, confirment l'action du Service dans tous ses domaines de compétences en matière de lutte contre la fraude fiscale, douanière, sociale, la lutte contre la criminalité financière ainsi que les atteintes à la probité. Le nombre de notes transmises par le Service à l'autorité judiciaire et aux administrations partenaires a ainsi connu une hausse annuelle de 16 % (1 889 notes).

2016 marque, par ailleurs, une nouvelle progression de l'activité de Tracfin en matière de lutte contre les fraudes sociales avec 165 notes transmises par le Service aux organismes de protection sociale soit une augmentation de 51 % par rapport à 2015 et le doublement du nombre de notes sociales émises par Tracfin sur deux ans.



Enfin, par son expertise financière, le Service participe activement à la lutte contre le terrorisme et son financement en travaillant en étroite collaboration avec les services de la communauté du renseignement. Tracfin a ainsi accru sensiblement, en 2016, le nombre de notes dédiées à la lutte contre le financement du terrorisme transmises ces services (+121% avec 396 notes). Afin de faciliter la réactivité de l'ensemble de la communauté du renseignement, Tracfin a initié la mise en œuvre de transmission *Flash* sur les indices financiers faibles mais fiables de radicalisation au bénéfice de la cellule inter-agence de la DGSI (92 notes *Flash* en 2016).

Les chiffres d'activité enregistrés en 2016 démontrent une prise de conscience des professions assujetties au dispositif LAB/FT. Il revient cependant à chacun de poursuivre la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme en maintenant l'effort tout en gardant à l'esprit que l'efficacité des dispositifs d'analyse de risque doit se coordonner avec une amélioration de la qualité des déclarations dans lesquelles le soupçon n'est parfois pas suffisamment caractérisé ni étayé malgré la participation de Tracfin, tout au long de l'année, à des actions de sensibilisation avec les professions déclarantes. Cela doit devenir, pour l'ensemble des professionnels, une priorité pour le second semestre 2017.

Téléchargez le rapport d'activité de Tracfin :

www.economie.gouv.fr/tracfin

Contact presse :

Tracfin : 01 57 53 27 88 – gaelle.lor@finances.gouv.fr